



OFFRE EMPLOI

Agents recenseurs (H/F) - Recensement de la population 2021

(40 postes d'agents recenseurs dont 4 postes suppléants)

Intitulé du poste	Agent recenseur
Lieu de travail	Maison des Associations Salle de Conférence Avenue du Golf LA GRANDE MOTTE
Missions	<p style="text-align: center;"><u>MISSION DU 4 JANVIER 2021 AU 28 FEVRIER 2021</u></p> <p>Le territoire de la commune a été découpé en « districts ». Il s'agira de collecter, de manière exhaustive, sur un secteur géographique défini, les informations relatives aux habitants et aux logements conformément à la méthodologie mise en place par l'INSEE. La collecte devra impérativement être terminée le 21 février 2021.</p> <p><u>Période de collecte sur le terrain</u> : du 21 janvier au 20 février 2021.</p>
Profil	<ul style="list-style-type: none">- <u>Connaissance de l'environnement</u> : Bonne connaissance de la Ville de La Grande Motte et de ses différents quartiers- <u>Qualités relationnelles</u> : Sens du contact humain, courtoisie et bonne présentation. Discrétion exigée.- <u>Capacités/aptitudes</u> : capacité à s'exprimer clairement, écriture très lisible. Assimilation des concepts et règles du recensement.- <u>Disponibilité</u> : souplesse dans l'organisation du temps de travail (soirées, week-end pour une bonne collecte)- <u>Organisation</u> : Autonomie, ordre et méthode
Conditions d'emploi	Les agents recenseurs seront répartis en groupes d'environ 10 personnes. Chaque groupe aura pour référent un agent de bureau de l'équipe municipale de recensement. Les agents recenseurs se verront remettre une carte délivrée par l'INSEE et signée par le Maire.
Statut	Les agents recenseurs seront nommés par arrêté municipal pour la durée de la mission de recensement et rémunérés par la Ville. Ils sont assujettis aux dispositions de la loi de 1951 concernant le respect de la confidentialité des informations recueillies et à celle de la loi de 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
Formation	2 demi-journées de formation réalisées conjointement par l'INSEE et la Ville <u>entre le 4 et le 20 janvier 2021</u> .

<p>Conditions de rémunération</p>	<p>Rémunération à la vacation en fonction du nombre de logements enquêtés et du nombre d'imprimés collectés. Une rémunération est prévue pour la formation et la tournée de reconnaissance* (qui aura lieu entre les deux sessions de formation). Un forfait de déplacement sera prévu également. *Tournée de reconnaissance : reconnaître le secteur confié</p>
<p>Pour postuler :</p>	<p style="text-align: center;">Réception des candidatures jusqu'au 10/11/2020</p> <p><u>Documents à fournir avec votre lettre de candidature :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Copie recto verso Carte Nationale d'Identité - Attestation Sécurité Sociale <u>ou</u> a minima copie carte vitale - RIB original - Justificatif de domicile* <p><i>*Si hébergé : fournir facture de l'hébergeant + attestation de l'hébergeant.</i></p> <p><u>Personnes ne pouvant pas être agents recenseurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Elus de la commune, - Personnes en congé parental (sauf si suspension du congé) - Agents travaillant à temps partiel quelle que soit la fonction publique - Personnes en CPA - Personnes en congé de fin d'activité - Préretraités ARPE - Préretraités en préretraite progressive <p><u>Renseignements :</u></p> <p> 04.67.29.02.78</p> <p> cdiez@lagrandemotte.fr</p> <p><u>Candidature à envoyer uniquement par courrier :</u> Hôtel de Ville Service Courrier Place du 1^{er} octobre 1974 34280 LA GRANDE MOTTE</p>